

Entente de bassin n° 29

Adoption et application de la Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC des Sources

Description du projet :

La Politique élaborée par la MRC des Sources est l'outil de référence qui sert à l'application des différents travaux en matière de gestion de l'eau. Elle vise la répartition des tâches entre les responsabilités locales des municipalités et régionales de la MRC.

Elle définit les différents travaux et responsabilités et offre un cadre d'intervention à l'égard des cours d'eau qui incombent à la MRC des Sources ou lorsque cette juridiction est partagée avec les MRC voisines.

Résultats visés :

- Différenciation des travaux et des procédures sous juridiction municipale ou de la MRC
- Définition des types de travaux et des méthodes d'intervention lors de sinistres
- Cadre d'intervention lors de différents travaux liés aux cours d'eau de la MRC des Sources
- Simplifier les documents liés à la gestion de l'eau en une seule référence
- Systématiser la référence à la loi sur les compétences municipales

Partenaire : MRC des Sources

Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Nicolet :

Enjeu 2: Prévention et gestion des risques de crues et inondation

Enjeu 3 : Gestion du fonctionnement physique et écologique des cours d'eau, des milieux humides et des lacs

Plan directeur de l'eau du bassin versant des Trois Lacs :

Enjeu 4 : Assurer la gestion intégrée du bassin versant des Trois Lacs

Objectif 4.2: Mettre en commun les données sur l'occupation du territoire, le zonage, les zones de contraintes et les grandes affectations du territoire afin de jeter les bases d'un plan régional concerté

Objectif 4.4 : Coordonner les actions avec les objectifs des différents schémas d'aménagement du territoire et les plans régionaux.

Indicateurs de suivi:

- Nombre d'outils servant à l'application (annexes)
- Nombre de modifications à la Politique dans les trois années suivants l'adoption
- Nombre de situations non applicables à la Politique dans les trois années suivants l'adoption
- Temps de traitement des demandes
- Nombre de dossiers acheminés correctement à la MRC versus les dossiers à reprendre

Calendrier : Mise en œuvre en 2012

Application et amélioration en continue jusqu'à un changement réglementaires majeur

Signatures :

Pierre Therrien, Préfet suppléant, MRC des Sources

Caroll McDuff, Président, COPERNIC

Entente signée en date du _____

